



RÈGLEMENT DU CONCOURS VIDÉO 2025

Désignation du concours : *La Soirée des Claps*

Concours gratuit du 1er septembre 2024 au 19 mai 2025

Thématique 2025 : Danser sous la pluie

Article I. Organisation du concours

Organisateur : association Salon Culture dans le cadre du festival les Z'Expressives.

Siège social : château de l'Empéri, montée du puech, 13300 Salon-de-Provence.

contact@salonculture.org

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le non-respect de ces conditions entraînera nullité de la participation.

Article II. Conditions préalables

- Engagement du Participant-e : le fait de soumettre une ou plusieurs vidéos, engage le Participant-e à accepter tacitement et irrévocablement toutes les conditions du présent règlement.

- Toute participation est conditionnée par le Participant-e à sa qualité d'auteur des vidéos. Le Participant-e déclare donc qu'il dispose des pleins droits et pouvoirs pour accepter le présent règlement.

- Âge du Participant-e : la participation au concours est ouverte à toute personne physique de 15 à 25 ans. À défaut, il-elle doit être scolarisé dans un établissement en qualité de lycéen-ne ou d'étudiant-e.

- Réserves : l'organisateur pourra annuler, de son propre chef, sans en avertir le Participant-e toutes soumissions de vidéos si les informations sont incomplètes, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Article III. Principe et modalités du concours

- Nombre de vidéos : le nombre de vidéos soumises au présent concours pour chaque Participant-e (même nom, même adresse email ou postale) est limité à 3 vidéos maximum.

- Définition : les vidéos doivent être en HD (pas de 4K).

- Formats acceptés : mp4, mov, mpeg

- Durée : 5 minutes maximum, générique compris.

- **Date butoir** : la date butoir est le **lundi 12 mai 2025 (inclus)**. Aucun délai ne pourra être accordé.

- Où envoyer les vidéos : les personnes souhaitant participer sont invitées à envoyer leurs vidéos par We Transfer à contact@salonculture.org.

- Important : chaque vidéo doit être accompagnée des 3 documents suivants :

- 1. Une fiche de renseignement : noms, âges, fonctions dans le film, adresses mail, établissement des participants au projet.**
- 2. Un court descriptif précisant les intentions du ou des auteur·trice·s et spécifiant si la vidéo a déjà été diffusée.**
- 3. Une autorisation de droit à l'image signée par le responsable légal, pour toutes les personnes apparaissant dans le film** (téléchargeable sur le site www.salonculture.org)

- Respect : les vidéos ne doivent contenir aucun élément visuel ou mot portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers, ne doit figurer sur les vidéos aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, xénophobe ou contraire à la loi.

Article IV. Utilisation des vidéos

- L'organisateur s'engage à n'utiliser les vidéos que dans le cadre exclusif de la communication virtuelle Salon Culture.

- Toute exploitation éventuelle des vidéos fera mention du nom du Participant·e ou de son pseudonyme, à côté de celui de Salon Culture.

- En participant au concours, tous les participants au film acceptent de fait, sa diffusion publique au Cinéplanet.

Article V. Propriété des vidéos

Par sa participation au présent concours, le Participant·e accepte l'utilisation gracieuse des vidéos tel que défini dans le présent règlement, étant précisé que le participant·e reste propriétaire des vidéos qu'il·elle a soumises.

Article VI. Procédure et modalités d'attribution des prix

Le jury est composé de personnes du domaine du cinéma, de membres de l'association Salon Culture ainsi que de cinéphiles. Le jury de Salon Culture s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux afin de statuer souverainement en sélectionnant les lauréats du concours.

La sélection se fait en plusieurs étapes :

1. La Modération

Les vidéos soumises sont présélectionnées par le jury de Salon Culture. Elles sont présélectionnées si elles sont conformes au présent règlement, rentrent dans la thématique et présentent un minimum de qualité artistique.

Les vidéos présélectionnées sont présentées en première sélection, les vidéos acceptées en première sélection sont soumises en deuxième sélection. Les vidéos acceptées en deuxième sélection sont présentées en finale où jury de Salon Culture détermine quelles sont les vidéos lauréates. À noter : les vidéos qui n'ont pas encore été diffusées seront privilégiées.

2. Prix

- Les vidéos gagnantes sont distinguées par un Clap. Le ou les lauréat·e·s reçoivent des places de cinéma.

- Les vidéos sélectionnées seront projetées au cinéma Cinéplanet lundi 19 mai 2025 à 18h30.

- Tous les auteurs et autrices des vidéos présélectionnées deviennent de droit membres de Salon Culture, ils et elles ont accès gratuitement à l'ensemble des spectacles du festival des Z'EXpressives.

- Les auteurs et autrices des vidéos sélectionnées s'engagent à être présent·e·s à la Soirée des Claps au cours de laquelle le palmarès sera dévoilé, lundi 19 mai à 18h30 au cinéma Cinéplanet.

3. Catégories

Clap d'Or / Clap du Coup de cœur / Clap du Scénario / Clap de l'Esthétique / Clap de la meilleure bande son / Clap de l'Interprétation.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner l'ensemble des claps, ou d'ajouter des mentions spéciales, selon la sélection.

Article VII. Force Majeure

En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

